



Enquête

**Gestion des risques et adaptation
au dérèglement climatique dans
les Territoires de projet**



TERRITOIRES DE PROJET

Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays

Édito



L'urgence climatique se rappelle quotidiennement à nous : sécheresses, pénuries d'eau, épisodes météorologiques extraordinaires, incendies, inondations, coulées de boues, mais aussi effondrement de la biodiversité ou menace plastique. Le réchauffement climatique n'est plus un horizon lointain, mais un phénomène bien installé dont on doit traiter les conséquences, mais surtout les causes.

Pourtant, la transition écologique peine à prendre son essor. Le constat d'un échec s'esquisse par l'aveu du ministre de la Transition écologique, portant à 4°C la hausse des températures – en moyenne –, avec laquelle nous devons composer d'ici la fin du siècle, soit plus du double que les objectifs de la COP21.

En réalité, la stratégie adoptée par nos politiques publiques réside dans l'adaptation, alors qu'une véritable atténuation est à appliquer dans tous les secteurs de nos existences. Les mobilités, l'alimentation, l'habitat, le tourisme sont autant de pans sur lesquels nous pouvons et devons agir, afin de réduire drastiquement nos émissions.

Dans cette équation, le Territoire de projet représente une structure territoriale à même de répondre à la double exigence de la transition écologique : qu'elle soit démocratique et solidaire. Le PETR est une organisation de proximité choisie par les acteurs du Territoire, qui décident de faire ensemble et de dialoguer. Elle s'intéresse à ses forces vives, les valorise et tente ainsi de répondre aux besoins des habitants en construisant des futurs désirables.

Faisons collectivement en sorte que l'écologie soit souhaitée, avant qu'elle ne devienne subie. Cette restitution d'enquête sur les risques illustre bien la capacité des Territoires à inventer ensemble et sur mesure.

Pierre LEROY

Président Commission Transition écologique, ANPP - Territoires de projet, Président du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras



Gestion des risques et adaptation au dérèglement climatique : en tant que producteur d'énergie bas carbone, acteur industriel responsable ou opérateur énergétique présent dans les territoires, bien sûr, le groupe EDF est concerné et impliqué.

Que ce soit pour ses propres outils de production, notamment au travers du projet ADAPT, pour l'adaptation des centrales nucléaires françaises au changement climatique, ou plus largement avec le plan de transition climatique du groupe EDF, nous sommes engagés dans la prise en compte de l'évolution du climat et des conséquences associées. Et d'ailleurs, cela fait plus de 20 ans qu'un service climatique a été mis en place au sein de la R&D d'EDF, en appui aux entités du groupe pour la prise en compte de l'impact du changement climatique.

Au-delà de ses activités industrielles, le groupe EDF développe des solutions bas carbone, au service de ses clients et des territoires. Avec un mix électrique fortement décarboné, des services énergétiques avec engagement de performance, de la chaleur renouvelable, des offres de mobilités bas carbone... EDF apporte au quotidien des solutions pour lutter et s'adapter au changement climatique.

Enfin, avec toutes les parties prenantes, la gestion de l'eau et la protection de la biodiversité sont des sujets de préoccupation permanente, dans un contexte de stress renforcé par le changement climatique.

Toutes ces actions, le groupe EDF ne peut pas les mener seul. C'est avec les territoires, avec les acteurs engagés au quotidien dans ces démarches collectives que la lutte contre le changement climatique et la nécessaire adaptation à ses effets continueront à mobiliser.

Guillaume FLACHAT

Directeur Développement des Territoires, EDF – Direction Territoires et Action Régionale

Gestion des risques et adaptation au dérèglement climatique, les deux faces d'une même pièce

Des feux de forêt de l'été 2022 à la sécheresse hivernale historique 2022/2023, les récents événements climatiques ont rappelé à tous la prégnance des problématiques liées au dérèglement climatique, desquelles un nombre grandissant de citoyens se préoccupe.

Selon les chiffres du MTECT, les deux tiers des communes françaises sont ainsi exposés à au moins un risque naturel. Pour un Français sur quatre et un emploi sur trois, le risque inondation est le premier par l'importance des dommages qu'il provoque, le nombre de communes concernées, l'étendue des zones inondables et des populations résidant dans ces zones. Avec 500.000 sites classés pour la protection de l'environnement, dont 1.300 classés Seveso, les risques technologiques et industriels sont également une réalité pour une part importante de la population, d'autant plus sur le littoral, menacé par la hausse des océans et accueillant de nombreuses industries.

Afin de maîtriser l'incertitude en évitant ou en limitant les conséquences négatives d'événements subis, les collectivités territoriales et l'État élaborent des politiques de prévention et de gestion des risques. Celles-ci font partie intégrante des outils de décision et de gestion des collectivités.

Au-delà des aléas naturels ou technologiques, les territoires doivent s'engager dans une politique d'adaptation au dérèglement climatique. Longtemps maintenue à la marge des politiques climatiques et environnementales, malgré un plan national en la matière et des traductions dans les dispositifs territoriaux, l'adaptation se trouve aujourd'hui au cœur de l'actualité.

Le GIEC définit l'adaptation au changement climatique comme la «*démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. Pour les systèmes humains, il s'agit d'atténuer ou d'éviter les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques.*»

Fortement sensibilisée aux enjeux de la gestion des risques et du dérèglement climatique, ANPP - Territoires de projet a souhaité investir ces sujets et identifier les initiatives des Territoires de projet pour y faire face.

Se prémunir des risques, un enjeu majeur pour les territoires

La notion de «risque» se décline en :

- Risques naturels, causés par l'environnement (feux de forêt, avalanches, etc.)
- Risques industriels, qui trouvent leur source dans l'activité humaine et menacent l'environnement

Le CESE résume ainsi, «l'aléa est l'événement qui peut créer des dommages s'il se réalise ; les enjeux représentent tout ce qui serait affecté par les dommages (personnes, biens, activités, relations sociales, etc.) ; la vulnérabilité indique le degré variable, mais pas nécessairement quantifié, auquel les enjeux sont susceptibles d'être endommagés par la réalisation de l'aléa»¹.

Les collectivités ont pour mission de réduire les probabilités d'occurrence d'un aléa ou la gravité de ses conséquences en agissant sur les facteurs du risque.

Doctrine de gestion des risques en France

En France, la gestion des risques repose sur une approche intégrée qui vise à anticiper les risques, à les prévenir autant que possible et à en réduire les conséquences.

[Les prérogatives >>](#) en la matière sont partagées entre l'État, les collectivités territoriales et de multiples organismes publics. Certaines sont exercées principalement par quatre ministères (chargés de l'environnement, de l'agriculture, de la sécurité intérieure et de l'économie), comme l'éducation et la surveillance. D'autres sont partagées comme la gestion de crise. Interviennent l'Intérieur, à travers le préfet, le maire, premier à organiser la réponse publique, et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).



Trois problématiques principales du dispositif français de prévention et gestion des risques peuvent être observées, malgré la reconnaissance dont il fait l'objet par ailleurs² :

- La complexité administrative due à l'implication de nombreux acteurs institutionnels aux niveaux national, régional, départemental et local. La coordination entre ces acteurs peut être complexe et entraîner des lenteurs dans la prise de décisions et la mise en œuvre des actions
- La prise en compte du dérèglement climatique sur leur intensité et leur fréquence, qui nécessite une adaptation constante et une prospective en la matière. Une attention particulière est nécessaire pour intégrer pleinement les projections climatiques
- La sensibilisation et la participation des publics, qui reste un défi

¹ Conseil économique, social et environnemental, "Les territoires face aux catastrophes naturelles : quels outils pour prévenir les risques ?", *Les études du Conseil économique, social et environnemental*, 2015

² Mineo-Kleiner, Lucile, et al. "La difficile territorialisation des stratégies nationales de gestion des risques côtiers en France", *Annales de géographie*, vol. 738, no. 2, 2021, pp. 50-76.

Aléa et vulnérabilité : quelle place pour le territoire ?

Dans leurs travaux, Maschiniet de Richemond et Reghezza³ mettent en lumière une conception de la gestion des risques largement tournée vers les dégâts matériels (biens et personnes), dans une approche de sécurité civile. Les autrices remarquent ainsi que «*les politiques de gestion actuelles aspirent ainsi davantage à limiter l'endommagement matériel de l'enjeu qu'à réduire l'endommagement fonctionnel du territoire*».

Lorsqu'un enjeu est affecté par un aléa, il peut subir trois formes d'endommagement :

- Directs, sur les personnes, les bâtiments, les équipements
- Structurels, qui empêchent l'enjeu de remplir ses fonctions normales (mais pas en «mode dégradé»)
- Fonctionnels, qui peuvent perturber les infrastructures, les connexions entre les lieux, et sont très liés aux réseaux de flux

Ce dernier type constitue une perturbation du bon fonctionnement du territoire. En s'y intéressant, on élargit la mesure de l'impact au(x) rôle(s) de l'enjeu sur le territoire. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter un regard systémique sur celui-ci et intégrer des enjeux qui le composent. Les documents de planification comme les SCoT, mais aussi les espaces de dialogue entre les acteurs du territoire, porteurs d'enjeux et de visions diverses, sont autant d'outils au service de cette démarche.



Réalisation : ANPP - Territoires de projet

Vers une gestion territorialisée des risques : la dimension stratégique des Territoires de projet

Les Territoires de projet ont un rôle essentiel à jouer dans la gestion des risques, par leur approche stratégique et multidimensionnelle du territoire et leur capacité à en faire dialoguer les acteurs à l'échelle du bassin de vie, où se croisent de nombreux enjeux.

Une approche territoriale intégrée

Les Territoires de projet apportent une vision à la fois intégrée et globale, prenant en compte les spécificités stratégiques du territoire et précisant les enjeux structurels de celui-ci. Ils favorisent une meilleure compréhension des risques et une planification plus cohérente des mesures de prévention et de gestion, à travers le SCoT, le PCAET, le CLS ou encore la Charte forestière, pour ne citer que ces dispositifs. Ces outils concourent par ailleurs à la production d'une prospective territoriale dont, l'apport pour l'adaptation des dispositifs de prévention des risques est primordial au regard de la rapide évolution des conditions climatiques.

Ainsi, sur le territoire du PETR Dieppe Pays Normand, la préoccupation majeure concerne le recul du trait de côte et les risques d'inondation et de submersion marine. À l'échelle du Pays, la gestion des risques est intégrée dans la vision prospective et stratégique. En effet, le SCoT est son principal outil de prévention à long terme des risques, dont l'intensité et l'impact augmentent. Dans cette optique, le PETR aspire à inscrire la résilience du territoire dans le schéma. S'agissant d'un bassin industriel important, le risque naturel est intimement lié au risque technologique. À cet égard, une attention particulière est portée aux activités économiques et aux infrastructures qui devront potentiellement être relocalisées à terme, pour éviter leur exposition à des aléas susceptibles de mettre en danger leur viabilité et induire des incidents industriels. Ici aussi, la mission du PETR est davantage axée sur l'évolution du risque, et donc son anticipation.

³ Meschiniet de Richemond, Nancy, et Magali Reghezza. « La gestion du risque en France : contre ou avec le territoire ? », *Annales de géographie*, vol. 673, no. 3, 2010, pp. 248-267.

Coordonner la désignation du territoire

Dans le cadre de son CLS, le Pôle territorial Dieppe Pays Normand (76) s'est engagé sur un volet santé-environnement, qui s'inscrit à la conjonction de la prévention des risques sanitaires liés à l'environnement et de l'évolution des activités humaines vers une meilleure prise en compte de ces questions. Cet axe du CLS s'intéresse donc à l'environnement propice à une bonne qualité de vie. Pour le développer, le Pôle territorial a répondu à un AMI de l'Observatoire Régional Santé Environnement pour le décliner à l'échelle locale.

Ni tout à fait dans la gestion des risques ni complètement dans l'adaptation au dérèglement climatique, aborder la santé et le cadre de vie par la qualité environnementale dans le Pays Sud Gironde (33) permet d'interroger les facteurs y concourant, et ceux qui la dégradent. En ce sens, le travail avec les viticulteurs a permis de réduire les niveaux d'exposition des riverains aux pesticides et ouvre un espace de dialogue entre acteurs du territoire, collectivités, professionnels et habitants. Ces cadres d'échange contribuent ainsi à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet de territoire partagé, portant une vision sur le long terme, en réponse aux enjeux de la santé et du climat. À travers un AMI, le Pôle territorial s'est lancé dans l'accompagnement de six communes sur une dimension aménagement du territoire et la mise en place de lisières.

On relèvera ainsi le rôle des PETR en tant qu'acteurs stratégiques de la gestion des risques et coordinateurs de démarches collectives sur le territoire. Deux aptitudes qu'ils mobilisent pleinement dans le cadre des politiques d'adaptation au dérèglement climatique.

L'adaptation en France : une stratégie nationale, des politiques territoriales

À l'échelle nationale, les grandes orientations concernant l'adaptation se trouvent consignées dans le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), dont le second (2018-2022) doit prochainement laisser place à une troisième version. Cette stratégie s'emploie à définir des mesures en matière de :

- Gouvernance et pilotage de l'adaptation
- Adaptation et préservation des milieux
- Connaissance, information et sensibilisation
- Vulnérabilité des filières économiques
- Prévention et résilience
- Renforcement de l'action internationale

Le PNACC s'articule, au sein de la Stratégie française sur l'énergie et le climat, avec la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), dont les orientations sont fixées par la loi de programmation sur l'énergie et le climat, qui doit être adoptée avant le 1er juillet 2023.

Contrairement à la SNBC, le PNACC n'a pas de liens formels avec les documents régionaux. Ainsi, le SRADDET n'entretient pas de relation de conformité ou de compatibilité avec le Plan qui, en ce sens, n'est pas prescriptif. Le CEREMA et l'OFB relèvent ainsi que, si l'adaptation se trouve abordée de manière variable dans les objectifs des SRADDET, elle apparaît peu dans leurs règles et sa mise en œuvre est renvoyée aux collectivités infra-régionales .

Ces dernières sont en première ligne sur le sujet de l'adaptation. À l'échelle du bassin de vie ou de l'intercommunalité, deux documents portent les ambitions en la matière : le SCoT, au titre de l'article [L.101-2 du code de l'urbanisme >>](#), et le PCAET, outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. L'un et l'autre s'imposant ensuite aux PDM, PLH et PLU(i), ils sont les véritables véhicules de territorialisation de l'adaptation au dérèglement climatique en termes réglementaires.

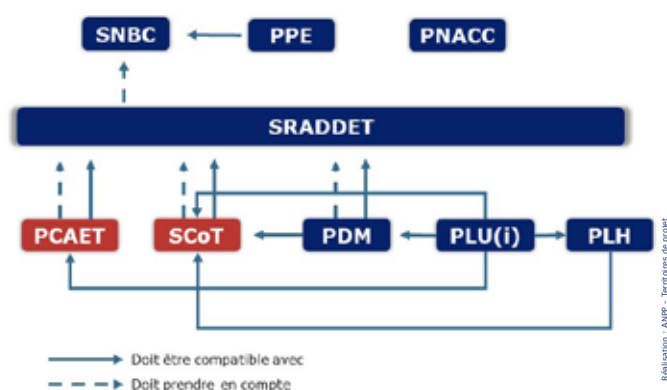
Les intercommunalités et leurs groupements se voient donc investis de manière directe de la mise en œuvre de l'action publique en la matière. Les Pays et PETR, par leur mission fondamentale d'élaboration du projet de territoire et de coordination de l'action publique à l'échelle du bassin de vie, articulent la dimension stratégique et opérationnelle de l'adaptation.

Le rôle des Pays : territorialiser la stratégie

En 2022, 55% des Territoires de projet portaient ou pilotaient un SCoT et 20% un PCAET⁴. Ils s'inscrivent ainsi dans les évolutions souhaitées et exprimées par l'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation du SCoT, en cohérence avec la structuration des PETR à l'échelle du bassin de vie, recouvrant ou recoupant les bassins d'emploi et de mobilité. Par ailleurs, les intercommunalités membres des PETR comptant souvent moins de 20.000 habitants, leur PCAET est volontaire et traduit leur engagement sur ces enjeux. À chacun de ces deux dispositifs, de planification et d'action, correspond une intervention spécifique dans le champ de l'adaptation.

Concernant le premier, il s'agit d'une projection à 20 ans de la stratégie d'aménagement et de développement du territoire. Il doit anticiper les effets du dérèglement climatique sur le territoire à travers son projet d'aménagement stratégique (PAS) et prescrire, dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO), les objectifs à cet égard.

L'intérêt d'intégrer l'adaptation dans l'élaboration des documents d'urbanisme est identifié de longue date⁵. Cela permet d'approprier la notion et ses enjeux au contexte local, tout en limitant l'évolution de la sensibilité du territoire aux aléas climatiques. L'horizon temporel du SCoT et l'analyse qui en découle peuvent ainsi éviter la mal-adaptation (mettre en œuvre des solutions sans en anticiper les impacts négatifs à plus long terme⁶) et anticiper des phénomènes comme les îlots de chaleur.



Le PCAET, pour sa part, constitue l'outil de planification de l'action publique territoriale climat-air-énergie, dont les objectifs infusent tous les domaines d'action. Cela s'illustre par leur inscription dans les plans d'urbanisme, de mobilité, les politiques de santé ou encore la gestion du patrimoine et le fonctionnement interne des administrations. Du point de vue organisationnel, le pilotage du PCAET se matérialise autour de référents techniques faisant le lien avec les différents services en charge des politiques sectorielles⁷.

Intercommunalités de France observe toutefois que ce lien ne se traduit généralement pas dans une comitologie intégrée, qui pourrait pourtant être bénéfique à la transversalité de la politique climat-air-énergie.

Cela étant, l'ADEME relève qu'il s'agit d'une dimension encore insuffisamment maîtrisée par les collectivités et leurs groupements, bien qu'elle doive leur permettre de faire face aux dérèglements déjà vécus et subis et qu'il ne sera pas possible d'éviter sinon d'en réduire l'impact – sur les biens, les personnes ainsi qu'en termes budgétaires.

4 [Panorama des Pôles territoriaux et des Pays 2022 >>](#). Ces chiffres n'identifient pas ceux inclus à la gouvernance, mais non-porteurs/non-pilotes.

Depuis le 17 juin 2020, le SCoT peut en outre tenir lieu de PCAET. Voir le [dossier du Cerema >>](#) à ce sujet.

5 [PNACC 2011-2015 >>](#)

6 Par exemple construire des bâtiments énergétiquement efficaces, mais inconfortables l'été en contexte de hausse des températures au lieu de penser ces deux besoins dès à présent.

7 Pour une illustration de l'articulation du PCAET avec les politiques sectorielles, [Intercommunalités de France. PCAET : comment en faire la feuille de route pour la transition écologique et énergétique du territoire ? Focus Environnement. Novembre 2022 >>](#)

Si tous les Pays ne portent pas un PCAET, ils font état de la prise en compte du dérèglement climatique dans divers dispositifs, comme le Projet Alimentaire Territorial, les chartes paysagère et forestière, les Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC), les contrats territoriaux voire, de manière plus approfondie, dans les CLS/CLSM. Cette mise en cohérence des dispositifs territoriaux multi-sectoriels avec les enjeux de l'adaptation illustre le caractère systémique de celle-ci et la capacité des Pays à la prendre en compte dans sa vision stratégique et de long terme du territoire.

La preuve par l'exemple

L'adaptation comme enjeu central du territoire : le CTE du Pays de la Déodatie (88)

Le Pays de la Déodatie a lancé sa démarche CTE en 2020, dans le but d'élaborer une stratégie globale d'adaptation. Elle s'appuie sur une [connaissance fine du territoire et de ses vulnérabilités >>](#) et sur une dynamique de concertation et partenariale visant à impliquer un maximum d'acteurs. Les signataires sont nombreux et couvrent la typologie des institutionnels – ADEME, collectivités territoriales, Banque des Territoires, État.

Ainsi, la stratégie se décline sur de multiples fronts, de la sensibilisation, du bâti, des filières agricoles et forestières ou de la qualité de l'eau. En amont de celle-ci, le diagnostic s'est intéressé à bien des domaines, comme le cadre de vie et la santé.

Les actions qui s'y inscrivent vont des plus «classiques» – végétalisation, élaboration d'un plan alimentaire territorial, formation des professionnels du tourisme – aux plus innovantes, comme la préfiguration de paiements pour services environnementaux. Dans une perspective incrémentale, certaines d'entre elles sont d'abord déployées sur une partie du territoire puis, en fonction des résultats, adoptées par les intercommunalités ou étendues à l'échelle du bassin de vie.

Elles sont autant d'occasions de coopérer avec des collectivités membres du PETR et des communes qu'avec des entités locales – associations, Office du tourisme – et extérieures – ONF, PETR voisin.

L'embarquement des acteurs du territoire s'est fait au gré des concertations ayant présidé au CTE. Cette démarche a permis d'affermir le rôle moteur du PETR, engagé sur les questions de transition depuis 2011, et son identification comme accélérateur de celle-ci.

Seule ombre au tableau, les financements de l'ingénierie et des actions dépendent largement des programmes et des agences qui les déploient et portent sur des périodes limitées. De cette manière, la poursuite de la démarche sur le long terme et la capacité de financer des actions ambitieuses connaissent des incertitudes.

Outil de la stratégie d'adaptation : Le Pays Pyrénées Méditerranée (66) et la démarche TACCT

Le Pays Pyrénées Méditerranée est engagé de longue date sur la thématique climatique. Dès 2011, il porte un PCET, dont la stratégie s'est construite au fil des concertations et d'ateliers participatifs. À la suite de l'adoption de la LTECV, les quatre intercommunalités membres ont décidé de mutualiser la démarche d'élaboration du PCAET en confiant le pilotage et la coordination au Pays Pyrénées Méditerranée. Chaque intercommunalité porte son propre plan et le Pays permet de les fédérer autour des thématiques communes.

Dans la continuité de ce portage, le Pays s'est engagé dans la démarche plus spécifique Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires ([TACCT >>](#)) de l'ADEME. Cet outil méthodologique à l'attention des collectivités territoriales vise à les accompagner dans l'élaboration de leur politique d'adaptation au changement climatique.

La démarche s'appuie tout d'abord sur un travail de diagnostic. En croisant l'analyse de l'exposition du territoire aux aléas climatiques ainsi que sa vulnérabilité socio-économique à ces aléas, elle permet d'évaluer les impacts actuels du climat. Dans un second temps, des projections sont réalisées afin d'analyser les conditions climatiques futures que connaîtra le territoire.

Des ateliers participatifs ont permis d'impliquer les élus, techniciens, acteurs associatifs et opérateurs sur le territoire pour identifier le plus de facteurs de vulnérabilité et d'impacts potentiels. À l'issue de ce travail, quatre thématiques prioritaires ont été identifiées ; l'agriculture, la forêt, la qualité de vie et le tourisme.

L'étape suivante, démarrée début 2023, consiste en la construction d'une stratégie et d'un plan d'action en la matière, selon une approche articulant plan d'action à court terme et poursuite de trajectoires d'adaptation de long terme. Dans le cadre de la démarche TACCT, le Pays se concentre sur la thématique qualité de vie, pour sa dimension transversale aux questions de santé, environnement, habitat, etc. Elle permet ainsi d'adresser une multitude de problématiques et de mobiliser largement les acteurs du territoire. Les autres thématiques ne sont pas laissées de côté pour autant, mais sont traitées hors du cadre de la démarche TACCT. Les différents chargés de mission du Pays travaillent en transversalité avec Cécile LACOMBE, chargée de mission Transition écologique et énergétique, pour aborder leur champ d'activité au prisme de ces enjeux.

Sensibiliser et inclure le public dans la démarche d'adaptation : le Pays de Retz (44)

Dans le Pays de Retz, les enjeux du dérèglement climatique ont été abordés par le prisme culturel. Les acteurs régionaux, dont le PETR, se sont associés à la Compagnie Spectabilis pour créer le projet artistique et culturel [«Destination Katalyse» >>](#).

Mené sur deux ans, le projet repose sur un spectacle vivant, Le Cabaret des Métamorphoses, au cours duquel les spectateurs suivent une famille d'artistes dont la vie, dans leur cabaret, se trouve bouleversée par les dérèglements du climat. Cette humanité en miniature, qui jusqu'à présent menait son existence toujours de la même façon, va devoir se demander comment réagit-on au changement, quels impacts de cette nécessité, à différentes échelles – individuelle, collective, locale, nationale.

Pour construire le spectacle, le projet va à la rencontre des habitants du territoire dans le but de recueillir leur parole, connaître leurs représentations et leurs expériences personnelles. En cela, il les inclut dans la mise en récit du territoire, tel qu'il est vécu, désiré, imaginé à l'avenir. Ces échanges débouchent également sur des ateliers et des temps de restitution collectifs, au sein des collectivités et avec les habitants. Ils servent de matériau à la fabrique des politiques publiques locales et contribuent à leur mise en dialogue.

Pour une gestion des risques fonctionnels et la climatisation⁸ du développement local

Les Territoires de projet sont porteurs d'une ingénierie du développement local et des transitions dont les temporalités d'application vont de la mise en œuvre de programme d'actions à l'élaboration de stratégies territoriales de long terme. C'est dans ce continuum qu'ils déploient leurs compétences relatives à la gestion des risques et à l'adaptation au dérèglement climatique.

Dans le premier champ, les Pays agissent en amont, notamment à travers le SCoT, bien que d'autres documents – comme la charte forestière – peuvent s'attacher à identifier les risques. Leur vision à moyen et long terme du territoire et des activités qui s'y déploient constituent une ressource essentielle à la planification comme à l'identification des besoins actuels et futurs. C'est sur cette vision stratégique et systémique qu'il serait bénéfique d'insister, dans le but d'inclure de nouvelles dimensions structurelles trop peu souvent abordées par la gestion des risques.

Dans le champ de l'adaptation, les Territoires de projet occupent une place prépondérante. Sur la base du SCoT, du PCAET et des nombreux programmes déployés dans le domaine dont ils sont des porteurs souvent pionniers, ils se situent à la croisée de la stratégie, de la coordination d'acteurs et de la mise en œuvre des programmes d'action. Ils pâtissent pourtant d'une faiblesse structurelle liée à la contrainte budgétaire, qui fait porter une incertitude sur des activités concourant à la transformation des territoires et nécessitant de la stabilité, de la visibilité financière et des capacités d'expérimentation.

Gageons que les années et les décennies à venir, au cours desquelles nombre de transitions seront engagées et approfondies, verront le rôle des Territoires de projet se renforcer.

Nos recommandations pour une gestion des risques fonctionnels et la climatisation du développement local

Gestion des risques

- Généraliser l'élaboration d'une carte des vulnérabilités du territoire, prenant en compte les risques naturels, technologiques et leurs interactions
- Analyser le risque au regard non seulement des dommages structurels, mais aussi de la fonction des enjeux exposés, dans une démarche territoriale de prévention
- Anticiper les évolutions potentielles de ces risques à moyen terme (10-20 ans)
- Généraliser la prise en compte de la vulnérabilité et de l'exposition du territoire dans le projet d'aménagement stratégique du SCoT
- Décliner ces éléments en objectifs concrets et opérationnels dans le document d'orientations et d'objectifs du SCoT pour une véritable matérialisation de la stratégie

Adaptation au dérèglement climatique

- Inclure un volet adaptation à chaque dispositif territorialisé porté par le Territoire de projet
- Inclure au projet de territoire un volet en la matière lors de sa révision
- Mettre en œuvre une politique de mobilisation et de recueil de la parole citoyenne au sujet de l'adaptation en vue de la révision du projet de territoire
- Soutenir l'ingénierie des Pays pour une politique d'adaptation ancrée sur le territoire et de long terme

⁸ Est entendu le fait de faire du climat un enjeu d'une politique sectorielle (de l'habitat, de mobilité, etc.) voire, à une échelle plus large, du projet de territoire.

L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) représente et fédère les Pays, les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, les Territoires de projets, les GAL et leurs Conseils de développement, dans une démarche globale, stratégique et prospective. Elle a pour mission de mutualiser les expériences entre ces territoires et d'être le support d'un échange permanent d'informations et de bonnes pratiques entre eux, entre leurs représentants et ceux des collectivités locales, de l'État et des acteurs locaux.

L'Association accompagne ses adhérents dans leur action et porte leurs contributions auprès des pouvoirs publics à partir de la remontée des pratiques de terrain.

ANPP - Territoires de projet

22 rue de JOUBERT – 75009 PARIS

Directeur de publication : Michael RESTIER, Directeur

Analyse réalisée par Romain VILLION, Chargé de mission
& Corentin HENNART, Chargé de mission stagiaire



TERRITOIRES DE PROJET

www.anpp.fr